

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 JUILLET 2022

Le 11 juillet 2022 à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALLIER Stéphane, COSTE Philippe, DUMAS Joële, ESTEBAN Michel, GILS Antoine, LAPEYRE Denis, MERCIER Lorna, MERICKSKAY Sylviane, PERRUTEL Robert, SALASCA Claudine, SOULIÉ Françoise, VILA Léone.

Absents excusés : JUPILLE Jacky donne procuration à GILS Denise,
RICHELME-DAVID Suzanne donne procuration à LAPEYRE Denis

Madame DUMAS Joële a été nommée secrétaire.

Monsieur BARTHAS Pierre, secrétaire général, est désigné auxiliaire de séance.

APPROBATION COMPTE RENDU

Le compte rendu du 13 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

PRÉEMPTIONS

- Maison d'habitation 1 rue des Ecoles appartenant à Monsieur BUFANU Aristica.
 - Maison d'habitation 50 avenue Ernest Ferroul appartenant à Monsieur RIGAUD Jean-François.
 - Maison d'habitation 28 rue Jean Jaurès appartenant à Madame MICHELL Andrea.
 - Maison d'habitation 1 chemin Latéral appartenant à Monsieur VARGAS Nicolas.
 - Maison d'habitation 42 avenue Ernest Ferroul appartenant aux Consorts BARDAJI.
- La commune ne souhaite pas user de son droit de préemption.

LOCAL BOULODROME

Madame le Maire expose qu'il convient de confier à un architecte une mission pour la réalisation du permis de construire du futur local du boulodrome qui sera situé en bordure du chemin bas. Elle propose au Conseil Municipal de solliciter l'architecte du groupe MARCOU Habitat qui a déjà en charge le projet d'aménagement de lotissement de ce secteur.

PSYCHOLOGUE RASSED

Dans le cadre du RASSED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), une psychologue basée à l'école de CAPENDU réalise des investigations psychologiques à la demande des enseignants ou des familles du secteur. Cette psychologue de l'Éducation Nationale a demandé une participation aux communes pour l'achat du matériel indispensable au suivi des enfants (tests psychologiques...).

Un engagement à hauteur de 100 € a été voté par le Conseil Municipal pour l'année 2022.

Vote : « pour » 12, « abstention » 2, « contre » 1.

PROJET GROUPE MARCOU

RÉSIDENCE SENIOR :

Le projet d'aménagement de logements pour Séniors est en cours et sera réalisé par le Groupe MARCOU. Le projet a été présenté au Conseil Municipal : il comprend 14 logements (T2 et T3). Le permis de construire sera déposé fin juillet pour un démarrage des travaux en 2023. La résidence devrait être terminée en 2024. Le nom choisi par le Conseil Municipal est : « Résidence des Remparts ».

LOTISSEMENT :

Le projet de lotissement à Ferrocos est également présenté. Il comprend 3 formules : des terrains à bâtir situés au Sud de la parcelle, des logements sociaux (villas R+1) sur la partie centrale et des habitations pour primo-accédants sur la partie Nord. Á la demande de Monsieur Philippe COSTE, une modification sera proposée à l'architecte du projet : atténuer l'angle prévu entre la rue Joseph Prax et l'impasse de la Montagne Noire afin de faciliter l'accès des véhicules au niveau de ce croisement.

COMMISSION MUNICIPALE

Modification des membres de certaines commissions municipales.

CARCASSONNE AGGLO - TIERS LIEUX

Concept : un tiers-lieu peut se construire selon les besoins des entreprises et en fonction des attentes des citoyens, des dynamiques associatives et des particularités de chaque territoire. Ce sont des lieux de collaboration, d'innovation, de création et d'expérimentation. Carcassonne Agglo peut accompagner les communes pour créer et développer ces tiers-lieux qui sont des facteurs de revitalisation. La référente de Carcassonne Agglo est venue sur la commune et propose d'élaborer un avant-projet de tiers-lieu dans le futur espace « sports et loisirs » de l'ancienne piscine. Les associations locales et le Conseil Citoyen seront sollicités pour participer à cette opération. Cet avant-projet sera présenté début septembre.

La séance est levée à 20h30.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 5 SEPTEMBRE 2022 à 18h30